

Déclaration du Conseil Fédéral de la FGF-FO des 3 et 4 juin 2015 (extraits)

« Seul le combat syndical permettra aux fonctionnaires, agents publics et salariés d'améliorer et préserver leurs droits et statut »

Gel du point d'indice, une nouvelle provocation du gouvernement

...Le Conseil Fédéral de la FGF-FO considère que les récentes annonces de la ministre de la Fonction Publique concernant le maintien du gel du point d'indice constituent une nouvelle provocation méprisante à l'égard des personnels et réaffirme que l'augmentation de la valeur du point d'indice reste la revendication prioritaire du syndicalisme indépendant et confédéré dans la fonction publique.

Il revendique 8 % d'augmentation de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2010. ..

Le Conseil Fédéral de la FGF-FO affirme qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité. Il invite tous les fonctionnaires et agents publics à rejoindre Force Ouvrière qui combat, en toute indépendance, les projets néfastes du gouvernement.

Le Conseil Fédéral de la FGF-FO rappelle sa totale opposition à la Réforme territoriale

Les différents textes et rapports des inspections générales concernant la réforme territoriale engagent des fusions de services, des mutualisations qui vont avoir un impact extrêmement important sur les personnels. Toutes les régions sont concernées qu'elles soient fusionnées ou pas.

De plus, cette réforme territoriale va à nouveau toucher des services départementaux de l'Etat déjà très affaiblis depuis 2010, notamment par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la première vague de la Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéATE 1) ..

Le Conseil fédéral de la FGF-FO exige l'abrogation du décret du 7 mai 2015.

Le décret du 7 mai 2015, portant «charte de la déconcentration», va permettre aux préfets d'être «chargés, dans leur circonscription administrative, de la mise en oeuvre des mutualisations nécessaires à un meilleur fonctionnement des services déconcentrés» (article 13). ..Les préfets ont donc désormais carte blanche pour restructurer et mutualiser les services déconcentrés de l'Etat.

Non à la retenue à la source

La FGF-FO condamne tout projet visant à mettre en place la retenue à la source de l'impôt sur le revenu.

Maintien du statut

Le Conseil Fédéral de la FGF-FO revendique fermement le maintien du statut général, la spécificité des 3 versants (Etat, Territorial et Hospitalier) et la pérennité des statuts particuliers de corps. Il s'oppose à la mise en place de CAP conjointes et réaffirme son attachement au maintien des CAP de corps et des CAP nationales là où elles existent.

La FGF-FO condamne la mise en place des maisons de services au public.

Concernant les structures du Service public, les maisons de services au public sont redéfinies par l'article 26 du projet de loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)...Ce mélange services publics/ associations / service privés dans un même lieu est inacceptable.

A l'ordre du jour, la préparation de la mobilisation pour bloquer ces plans destructeurs

Le Conseil Fédéral de la FGF-FO considère que l'ensemble des attaques contre le statut général, les garanties statutaires et contre les services publics républicains met à l'ordre du jour la préparation de la mobilisation pour bloquer ces plans destructeurs et faire valoir les revendications y compris au plan interprofessionnel.

C'est pourquoi le Conseil Fédéral appelle les sections départementales de la FGF-FO en relation avec les Syndicats Nationaux et les Fédérations à multiplier les initiatives et les réunions dans les services et établissements pour informer les agents publics, débattre des revendications et pour préparer la nécessaire mobilisation, y compris la grève.

